

DÉLIBÉRATION N°DL20210118 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

IMMEUBLE 31 RUE MAURICE BONNEVIALLE - PROPRIÉTÉ DE MADAME ET MONSIEUR AIT-OUARET - ACQUISITION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE ALPES - ACCORD DE PRINCIPE

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

Dans le cadre du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) validé en Conseil Municipal du 17 mai 2021, portant sur les abords nord de Novaciéries, et conformément à la convention signée avec la commune de Saint-Chamond en date du 12 novembre 2013 et ses différents avenants, l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est chargé de réaliser les diverses acquisitions liées à cette opération par voie amiable, ou par voie d'expropriation si nécessaire.

L'immeuble cadastré CB 5, situé au n° 31 rue Maurice Bonnevialle, d'une superficie au sol de 55 m², fait partie des biens à acquérir. Il appartient à Madame Saliha AIT-OUARET et Monsieur Mohand Lounis AIT OUARET.

L'EPORA est ainsi entré en négociation avec ces personnes permettant d'aboutir à l'acquisition, puis à la démolition du bien.

Le bien sera vendu à l'EPORA libre de toute occupation, les vendeurs s'engageant à reloger les différents locataires.

Un accord est intervenu pour un achat à 135 000 €. Le terrain ainsi libéré sera ensuite rétrocédé à la commune conformément à l'article 7.4 de la convention précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

2 contre M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion, par l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, de l'acquisition du bien cadastré CB 5 aux conditions précitées,
- **d'approuver** l'engagement du rachat de ce tènement immobilier par la commune.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

The logo for SLO (Système de Lutte Obligatoire) is displayed in blue and red.

ID : 042-214202079-20211004-DL20210118-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD